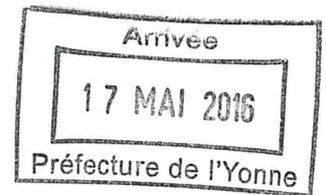


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	2 mai 2016	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 50 Présents : 41 Votants : 48
Date d'affichage de la convocation :	2 mai 2016	

Séance du 11 mai 2016

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le onze mai deux mille seize à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Laurent RIOTTE, M. Patrick LEMAISTRE, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, Mme Elette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, Mme Monique MERCIER,

ETAIENT ABSENTS :

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE,
M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD,
M. Christian ROTILIO, procuration à M. Jean-Pierre ROUSSEAU,
M. Bruno JAN, procuration à Mme Ludivine DUFOUR,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Laurence MARCHAND,
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT,
M. Alain PETER, procuration à Mme Sylvie BLANC,
M. Michel DEFRANCE,
M. Guy BOURRAS,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Adhésion à l'association SCANI – année 2016

Objet : Adhésion à l'association SCANI – année 2016

Considérant que l'association PC Light a créé une nouvelle association pour son activité « internet », nommée SCANI.

Considérant que cette association permet de raccorder à Internet les zones blanches du département de l'Yonne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de la Communauté de Communes du Jovinien à adhérer à cette association,

Considérant que le montant de la cotisation est de 100,00 € pour l'année 2016,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, le 13 avril 2016

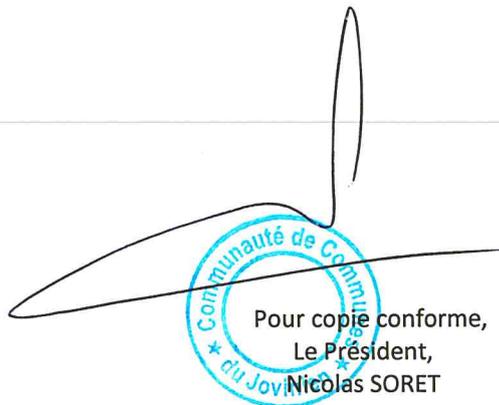
Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADHERE à l'association SCANI pour l'année 2016, pour un montant de 100,00 €,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2016,

AUTORISE le président ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion.



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture : 24 Mai 2016

date de publication : 25 Mai 2016